



Andernos les Bains

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 à dix-huit heures**

L'an deux mille onze, le 19 du mois de décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos les Bains, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'hôtel de ville, 179 Bd de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe PÉRUSAT, maire.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués par lettre en date du 6 décembre 2011.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. PÉRUSAT, Maire, M. CANCALON, Mme VENESI, M. EYMERI, Mme PRUNIER, M. CLAVÉ, Mme MASSON, M. LAULOM, M. MONTANÉ, adjoints au maire, M. CAZENEUVE, M. LAHAYE, conseillers délégués, M. BERTHELET, M. BACQUÉ-CAZENAVE, Mme BODIN, Mme HENIN, Mme GRELAUD, Mme LACAZE, M. VILLEPONTOUX, M. SOUMAT, Mme HEREYRE, M. CONFOULAN, Mme BERNIER, M. BACONNET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS OU REPRESENTÉS :

Mme WISNIEWSKI a donné procuration à M. BACQUÉ-CAZENAVE - Mme ARNAUD a donné procuration à M. CLAVÉ - Mme PALVADEAU a donné procuration à M. LAULOM - M. SIROU a donné procuration à M. CAZENEUVE - Mme DAQUIN - Mme OSCADE a donné procuration à M. CONFOULAN

ÉTAIT SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur CONFOULAN

RÉGIE DE LA PISCINE

Remise gracieuse de la mise en débet du régisseur

Monsieur Jean-Pierre Laulom, maire adjoint, expose :

Mes chers collègues,

Le 27 avril 2011, le responsable des régies municipales a constaté un déficit de 224 € dans la régie de la piscine correspondant à la disparition de 10 tickets « abonnement adulte andernosien » d'une valeur unitaire de 22,40 €.

Le 30 avril, le régisseur de la piscine écrivait à Monsieur le Maire pour l'informer qu'elle avait constaté cette disparition après son week-end de repos (remplacement par une suppléante).

Le 9 mai, madame LAGARDE -adjointe au trésorier principal d'Audenge- nous a transmis le procès verbal de vérification de ladite régie de recettes, constatant le débet de 224 € et nous informant de l'engagement de la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur titulaire.

Comme le prévoit la réglementation, ce dernier a sollicité par écrit, une remise gracieuse de cette somme auprès de Monsieur le Maire.

En conséquence et eu égard au caractère exceptionnel de cette opération, je vous propose mes chers collègues : -d'autoriser Monsieur le Maire à accorder à madame Michèle DUBOIS – régisseur de la piscine- la remise gracieuse de ce débet-

Il est précisé que budgétairement, cette opération est neutre: un mandat sera émis sur un compte de la classe 6 et un titre en classe 7.

Je vous remercie de votre accord. »

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants présents ou représentés :

APPROUVE les dispositions ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie,

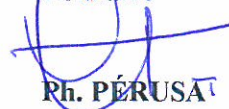
Les jour, mois et an que dessus,

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 19 décembre 2011

Le maire


Ph. PÉRUSAT

